



Des femmes et des hommes
pour votre bien

AGENCE MYLENE MURANO

Propriétés de caractère et maisons de charme

9 Bd Latourette

04300 FORCALQUIER

Tel : 04.92.75.20.60

e-mail : mylenemurano@orpi.com

www.orpi.com/mylenemurano

HONORAIRES TRANSACTIONS ET LOCATIONS

Montants TTC (TVA 20 %) calculé sur le montant de la transaction réalisée.

A compter du 1^{er} juillet 2021

Ces honoraires comprennent tous les frais de commercialisation, publicité, y compris la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique ainsi que les services exclusifs **ORPI.**

VENTES – HONORAIRES TRANSACTIONS HORS TERRAIN CONSTRUCTIBLE CHARGE VENDEUR

Forfait 3 500 € TTC	Pour les ventes jusqu'à	30 000 €
Forfait 4 500 € TTC	Pour les ventes comprises entre	30 000 € et 60 000 €
7 % TTC	Pour les ventes comprises entre	60 000 € et 299 999 €
6.5 % TTC	Pour les ventes comprises entre	300 000 € et 499 000 €
6 % TTC	Pour les ventes comprises entre	500 000 € et 699 999 €
5.5 %	Pour les ventes comprises entre	700 000 € à 899 999 €
5 % TTC	Pour les ventes supérieures à	900 000 €

Remise commerciale fidélité de 1 % TTC pour les anciens clients de l'agence

Remise commerciale de 0.5 % TTC pour les biens sis à Forcalquier même.

HONORAIRES TERRAIN CONSTRUCTIBLE CHARGE VENDEUR

9 % TTC du prix de vente

ESTIMATION

Hors promotion commerciale, tarif estimations écrites 150 € TTC (soit 125 € HT) par bien.

DANS LE CADRE D'UN MANDAT DE RECHERCHE DE BIEN LES HONORAIRES
SONT A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR DANS LE MEME BAREME

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

LOCATIONS VIDES ET MEUBLEES (NON SAISONNIERES)

Location trois ans non meublée ou un an meublé, **12 % TTC** du montant du loyer annuel brut (net de charges)

Dans la proportion de :

- 4 % TTC à la charge du locataire (avec un plafond de 8 € /m2 pour la visite, rédaction du bail et constitution du dossier et 3 € / m2 pour l'état des lieux d'entrée)
 - 4 % TTC à la charge du bailleur pour la visite, constitution du dossier, rédaction du bail et de l'état des lieux d'entrée.
- + 4 % TTC à la charge du bailleur uniquement pour honoraires

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.